

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 27 mars 2018.

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 27 mars 2018 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup> Micheline Anctil	Forestville
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Charles Breton	Tadoussac
M <sup>me</sup> Julie Brisson	Longue-Rive
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M <sup>me</sup> Marie-France Imbeault	Colombier
M. Donald Perron	Longue-Rive
M. Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absente :

M <sup>me</sup> Lise Boulianne	Sacré-Coeur
--------------------------------	-------------

Assistent également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup> Claudine Dufour	Adjointe administrative
M <sup>me</sup> Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M <sup>me</sup> Stéphanie Gagnon	Coordonnatrice du Service de développement économique et conseillère aux entreprises manufacturières et industrielles
M. François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M <sup>me</sup> Julie Hamelin	Directrice du Service de la gestion des matières résiduelles
M <sup>me</sup> Marie-Soleil Simard	Conseillère en développement des entreprises

#### RÉSOLUTION 2018-03-054

#### ***Réouverture de la séance du 20 mars 2018***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du 20 mars 2018 soit réouverte, avec l'ordre du jour suivant :

- 3.4. Opération du centre de transfert - mandat;
- 3.5. Écocentres :
  - 3.5.1. Demande de la municipalité de Sacré-Coeur;
  - 3.5.2. Tarification et horaires;

- 3.5.3. Fourniture et transport de conteneurs - octroi de contrat;
- 3.5.4. Acquisition de conteneurs transrouliers - octroi de contrat;
- 3.6. Contrat de collecte des ordures et des matières recyclables - prolongation;
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018;
- 5. Aménagement du territoire :
  - 5.1. TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière - appui à la Zec Nordique;
  - 5.2. Aménagement de l'aire d'attente pour les traversiers à Tadoussac - demande d'appui de la municipalité de Tadoussac;
- 6. Service de développement économique :
  - 6.1. Demande au FARR - projet d'amélioration de la visioconférence;
  - 6.2. Politique de soutien aux projets structurants - adoption d'un projet;
  - 6.3. Ententes et programmes - autorisation de signataires;
  - 6.4. Carrefour jeunesse-emploi - Place aux jeunes;
  - 6.5. Démarche de prospective stratégique - services professionnels - octroi de contrat;
- 7. Développement culturel :
  - 7.1. Adoption de projets;
- 8. Évaluation foncière :
  - 8.1. Mandat pour les dossiers de camping;
- 9. Ressources humaines :
  - 9.1. Recrutement de personnel - conseillère en développement recommandation du comité de sélection;
  - 9.2. Renouvellement de la convention collective - acceptation;
  - 9.3. Politique de gestion des employés cadres;
- 10. Assemblée des MRC de la Côte-Nord;
  - 10.1. Pont sur le Saguenay;
  - 10.2. Personne-ressource/soutien administratif;
  - 10.3. Règles sur le financement des déplacements;
- 11. Correspondance;
  - 11.1. Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée - demande d'aide;
  - 11.2. Pôles régionaux d'innovation - appui à la MRC des Appalaches;
  - 11.3. Demande d'appui aux MRC pour le RTACRO - appui à la MRC de Pontiac;
- 12. Gestion financière :
  - 12.1. Adoption du rapport des déboursés;
  - 12.2. Politique sur les dons et commandites 2018;
- 13. Affaires nouvelles;
- 14. Période de questions;
- 15. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 2018-03-055

**Opération du centre de transfert - mandat**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé au Groupe-Conseil TDA le contrat pour des services professionnels en génie-conseil (résolution 2017-08-215), pour la rédaction de l'appel d'offres pour la construction d'un centre de transfert des matières résiduelles (ordures, recyclage, matériaux de construction) et la recommandation de la machinerie à utiliser pour effectuer le chargement des différentes matières, entre autres;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-Conseil TDA recommande l'utilisation d'une pelle mécanique sur roues avec cabine hydraulique;

CONSIDÉRANT QUE ce type de machinerie semble peu commun auprès des entreprises régionales;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC sont peu élevés en termes d'heures, mais que la machinerie doit être disponible pratiquement tous les jours de la semaine;

CONSIDÉRANT QUE les différentes options de gestion envisagées sont :

1. acquisition de la machinerie et opération par un employé de la MRC;
2. location de la machinerie avec opérateur d'un entrepreneur;
3. location de la machinerie avec un employé de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite connaître l'intérêt des entreprises pour la location d'une pelle mécanique sur roues avec cabine hydraulique, avec ou sans opérateur, afin d'évaluer la disponibilité des options envisagées dans le but de mieux préparer l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère juridique de la MRC a proposé de procéder par la publication d'un appel d'intérêt sur le SEAO, une procédure qui permettrait aux entrepreneurs de manifester leur intérêt à soumissionner, sans que cela n'engage aucune des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à publier un appel d'intérêt concernant la location d'une pelle mécanique sur roues avec cabine hydraulique, avec ou sans opérateur, afin d'effectuer le chargement des matières au futur centre de transfert;

QUE le Conseil évalue les résultats de cet appel d'intérêt afin de retenir une orientation concernant l'appel d'offres pour l'opération du centre de transfert.

RÉSOLUTION 2018-03-056

**Accès à l'écocentre de Sacré-Coeur hors des heures d'ouverture -  
demande de la municipalité de Sacré-Coeur**

CONSIDÉRANT l'entente intitulée *Gestion et propriété de l'écocentre de Sacré-Coeur*, intervenue en juin 2015 entre la municipalité de Sacré-Coeur et la MRC La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1 de cette entente prévoit que les préposés en place sont des employés de la MRC et que la MRC est l'unique gestionnaire des ressources humaines affectées à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 prévoit que l'écocentre n'est accessible que sur les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2 prévoit que, pour couvrir les dommages et la responsabilité civile, la MRC doit détenir une police d'assurance en tant que gestionnaire et opérateur de l'écocentre et locataire du terrain, et que la municipalité doit détenir une police d'assurance en tant que propriétaire du terrain et des infrastructures de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Sacré-Cœur est situé sur un terrain appartenant à la municipalité, à proximité du garage municipal;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Sacré-Cœur de permettre l'accès à l'écocentre hors des heures d'ouverture pour des usagers ayant des besoins spéciaux comme, par exemple, pour des charges importantes suite à un incendie ou des travaux particuliers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur est prête à s'engager à ce que :

- les demandes d'accès hors des heures d'ouverture soit gérées directement par la municipalité et soient approuvées préalablement par le directeur des travaux publics;
- les usagers soient accompagnés en tout temps par un employé ayant reçu une formation à cet effet;
- la MRC soit informée de chaque accès;
- les données requises (registre et remplissage des conteneurs) soient transmises à la MRC;
- le tout sans frais pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Ancil, et unanimement résolu :

QUE les exigences relatives aux couvertures d'assurances soient vérifiées par l'agente d'assurances de la MRC;

QUE le Conseil de la MRC réponde favorablement à la demande de la municipalité de Sacré-Cœur de permettre l'accès à l'écocentre hors des heures d'ouverture pour des usagers ayant des besoins spéciaux, sous réserve des engagements mentionnés en préambule et de la conformité relativement aux couvertures d'assurances;

QUE toutes les modifications relatives à cette demande soient incluses dans l'entente intitulée *Gestion et propriété de l'écocentre de Sacré-Cœur*, sous forme d'un avenant à l'entente;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à cette demande.

#### RÉSOLUTION 2018-03-057

### ***Écocentres - tarification et horaires***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil adoptait, en avril et juin 2016, deux résolutions (2016-04-079 et 2016-06-143) pour établir la procédure et la tarification pour la récupération des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) apportés aux écocentres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour ces résolutions pour l'année 2018, en fonction des dernières données disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite continuer à maintenir un accès gratuit aux écocentres pour les besoins considérés résidentiels, tout en limitant les frais engendrés par une faible minorité d'usagers qui apportent régulièrement des matériaux qui ne sont pas jugés comme provenant de besoins résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite également continuer de faciliter l'accès aux écocentres aux usagers du secteur ICI afin d'optimiser la récupération des matériaux de CRD et de leur offrir une alternative concrète et réaliste à la disposition de ces matières dans leurs ordures;

CONSIDÉRANT QUE certaines matières, comme le métal, les résidus verts, les pneus déjantés et les matières recyclables, sont actuellement valorisées à très peu de frais ou gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE les autres matériaux de construction sont chargés, transportés et valorisés à un tarif variant de 30 \$ à 160 \$ par tonne métrique, selon la nature des résidus;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes matières, mises aux ordures ou jetées dans des dépotoirs clandestins, occasionnent des frais encore plus importants;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil maintienne la gratuité pour tous les chargements apportés et triés aux écocentres par les usagers du secteur résidentiel, sur présentation d'un permis de construction, pour des besoins considérés résidentiels et reliés aux travaux et à l'adresse déclarés;

QUE si l'utilisateur ne possède pas de permis de construction en lien avec les matériaux ou que ses matériaux ne sont pas en lien avec des besoins résidentiels, la gratuité ne s'opère que pour les 10 premiers m<sup>3</sup> par adresse principale de résidence de l'utilisateur;

QUE les usagers du secteur ICI puissent bénéficier d'une gratuité jusqu'à l'atteinte du premier de ces deux maximums :

1. 5 visites;
2. 10 m<sup>3</sup> par adresse principale de commerce pour des matériaux en lien avec ses opérations;

QUE pour l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, les tarifs en vigueur se calculent à la tonne et soient les suivants :

TYPES DE MATIÈRES	TARIFICATION 2018 Municipalités/ Essipit	TARIFICATION 2018 ICI (industries, commerces et institutions) et ENTREPRENEURS – MRC HCN	TARIFICATION 2018 ICI Hors MRC HCN
Matériaux divers non triés et plastique	140 \$ /T.M (dépôts clandestins 0 \$)	160 \$ /T.M	200 \$ /T.M
Bardeaux d'asphalte seulement	80 \$ /T.M	95 \$/T.M	125 \$ /T.M
Bois « classe 2 » seulement : peint, teint, vernis, etc.	115 \$ /T.M	120 \$/T.M	145 \$ /T.M
Bois « classe 1 » seulement : non aggloméré ou naturel	30 \$ /T.M	30 \$/T.M	50 \$ /T.M
Métal seulement	0 \$/T.M	0 \$/T.M	0 \$/T.M
Résidus verts seulement	0 \$/T.M	0 \$/T.M	0 \$/T.M
Matières recyclables seulement	0 \$/T.M	0 \$/T.M	0 \$/T.M
Pneus seulement (sans jantes)	0 \$/T.M	0 \$/T.M	0 \$/T.M
Agrégats (béton, asphalte, brique, etc.), sans armature	Prix sur demande	Prix sur demande	Prix sur demande
Tout matériau provenant de travaux d'excavation (terre, sable, etc.)	Refusé (risque de contamination)	Refusé (risque de contamination)	Refusé (risque de contamination)

QUE pour l'écocentre de Sacré-Cœur, la procédure actuelle soit maintenue pour l'année 2018 et les suivantes à moins d'avis contraire de la part du Conseil, c'est-à-dire que seuls les chargements de moins de 4 m<sup>3</sup> sont acceptés;

QUE pour l'écocentre des Bergeronnes, seuls les chargements de moins de 4 m<sup>3</sup> sont acceptés, et ce, jusqu'à ce que la balance soit opérationnelle;

QUE lorsque que la balance sera opérationnelle aux Bergeronnes, les tarifs en vigueur à l'écocentre des Bergeronnes soient identiques à ceux de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

QUE les horaires d'ouverture des écocentres seront modifiés ultérieurement, selon la décision du Conseil.

#### RÉSOLUTION 2018-03-058

### ***Écocentres - fourniture et transport de conteneurs - octroi de contrat***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de conteneurs (résolution 2018-02-037);

CONSIDÉRANT QUE douze entreprises régionales ont été invitées et qu'une seule entreprise, soit Les Constructions S.R.V. inc., a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission des Constructions S.R.V. inc. propose les prix unitaires forfaitaires suivants :

- Fourniture d'un conteneur (entreposage des matériaux) : 40 \$ par semaine;
- Fourniture d'un conteneur (en transit) : 40 \$ par semaine;
- Transport – trajet 1 (de Sacré-Cœur aux Bergeronnes) : 400 \$ par voyage;
- Transport – trajet 2 (de Sacré-Cœur à Portneuf-sur-Mer) : 550 \$ par voyage;
- Transport – trajet 3 (des Bergeronnes à Portneuf-sur-Mer) : 400 \$ par voyage;
- Taux horaire (transport additionnel de conteneurs) : 110 \$/heure;

le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné pour le transport – trajet 1 (de Sacré-Cœur aux Bergeronnes) dépasse les prévisions budgétaires de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord négocie de gré à gré avec Les Constructions S.R.V. inc., le seul soumissionnaire, afin d'obtenir un meilleur prix pour le transport de conteneurs de Sacré-Cœur aux Bergeronnes (trajet 1);

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2018-03-059

### ***Écocentres - acquisition de conteneurs transrouliers - octroi de contrat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise entre six et sept conteneurs transrouliers (« roll-off ») pour l'entreposage et le transport de matériaux de construction,

rénovation et démolition récupérés par le biais des écocentres, en plus du conteneur en transit, c'est-à-dire le conteneur vide qui est apporté lors d'une demande de transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà fait l'acquisition de quatre conteneurs transrouliers et prévoit louer les conteneurs manquants auprès d'une entreprise privée dans le cadre du contrat de fourniture et transport de conteneurs pour les écocentres;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoit la possibilité que la MRC acquiert d'autres conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée à l'interne démontre que l'achat d'un conteneur transroulier, incluant les frais d'entretien annuels, s'avère rentable après cinq années d'opération, comparativement à la location;

CONSIDÉRANT QU'un conteneur transroulier a une durée de vie de 10 ans sans réparation majeure;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs appartenant à la MRC proviennent de Fabrication Dalji inc. de St-Isidore, que cette entreprise avait été recommandée par des entrepreneurs locaux et que la MRC en est très satisfaite;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé par Fabrication Dalji inc. pour l'achat de deux conteneurs transrouliers est de 5 200 \$ pour un conteneur d'une capacité de 30 v<sup>3</sup> et de 5 800 \$ pour un conteneur d'une capacité de 40 v<sup>3</sup>, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Transport St-Michel, de Sacré-Cœur, propose d'assurer le transport des conteneurs de St-Isidore à l'écocentre de Sacré-Cœur pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables, soit un prix moindre que celui proposé par Fabrication Dalji inc. (1 800 \$ plus les taxes applicables);

CONSIDÉRANT QUE ces coûts (totalisant 12 000 \$ plus taxes) correspondent aux prévisions budgétaires pour l'achat de deux conteneurs transrouliers, incluant le transport jusqu'à l'écocentre de Sacré-Cœur;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accorde un contrat à l'entreprise Fabrication Dalji inc., de St-Isidore, pour la fourniture de deux conteneurs transrouliers, l'un d'une capacité de 30 v<sup>3</sup> au montant de 5 200 \$ plus les taxes applicables, et l'autre d'une capacité de 40 v<sup>3</sup> au montant de 5 800 \$ plus les taxes applicables;

QUE le transport des conteneurs soit assuré par Transport St-Michel, de Sacré-Cœur, pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ces contrats, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux contrats, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2018-03-060

### ***Contrat de collecte des ordures et des matières recyclables - prolongation***

ATTENDU QUE la MRC effectue un virage important visant plusieurs aspects de la gestion des matières résiduelles, incluant l'implantation d'un centre de transfert des ordures (résolution 2017-03-072);

ATTENDU QUE le contrat pour la construction du centre de transfert a été octroyé le 20 mars dernier (résolution 2018-03-051) et que les délais avant la mise en opération du centre de transfert, incluant la préparation de l'appel d'offres par la firme de génie-conseil mandatée à cet effet (résolution 2017-08-215), sont beaucoup plus longs que ceux prévus par la MRC en début de projet;

ATTENDU QUE le service de collecte doit être assuré selon la méthode de travail actuelle, et ce, jusqu'à ce que le centre de transfert soit opérationnel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil octroie un contrat à Bouffard Sanitaire inc. pour assurer le service de collecte jusqu'à ce que le centre de transfert soit opérationnel (prévu le 7 septembre 2018), le tout selon les termes, conditions et exigences des documents d'appel d'offres et du contrat de services intervenu entre les parties pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2018-03-061

#### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### RÉSOLUTION 2018-03-062

#### ***TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière - appui à la Zec Nordique***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par l'Association de chasse et pêche Nordique, portant sur la fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière (du km 7 au km 70) après le déneigement du printemps prochain, soit du 9 avril au 20 mai 2018.

#### RÉSOLUTION 2018-03-063

#### ***Aménagement de l'aire d'attente pour les traversiers à Tadoussac - appui à la municipalité de Tadoussac***

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et la Société des traversiers du Québec

souhaitent réaménager le secteur ouest de la route 138 (rue du Bateau-Passeur) et y ériger un stationnement d'une capacité égale à trois navires, pouvant accueillir les véhicules en attente du traversier.

CONSIDÉRANT que la situation actuelle oblige les passagers des véhicules en attente des traversiers à patienter en file dans la côte de la route 138, dans l'inconfort et avec des risques pour leur sécurité;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de remédier à cette situation qui entache l'image de Tadoussac, de la Côte-Nord, des organismes, ainsi que des ministères en cause;

CONSIDÉRANT l'intérêt grandissant de la population et de la Municipalité de Tadoussac pour la protection du patrimoine bâti et la qualité de l'aménagement du paysage en général;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale des bâtiments situés au nord de la route 138, soit l'Hôtel Georges qui est en opération continue depuis 1864, ainsi que des bâtiments qui sont la propriété d'Héritage canadien du Québec et qui forment un exemple unique d'un ensemble bâti de type rural à Tadoussac;

CONSIDÉRANT que ce patrimoine bâti témoigne d'une époque importante de l'histoire de Tadoussac;

CONSIDÉRANT la diversité des bâtiments, le paysage d'intérêt patrimonial et, conséquemment, l'importance de veiller au maintien de ce patrimoine, tant dans une perspective culturelle et identitaire que de développement économique et durable;

CONSIDÉRANT que le territoire situé au nord de la route 138, est dans une zone sensible et fragile en raison de la présence du lac de l'Anse-à-l'Eau;

CONSIDÉRANT que le lac de l'Anse-à-l'Eau constitue la principale prise d'eau de la pisciculture de Tadoussac et que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) prévoit des investissements importants à cette institution;

CONSIDÉRANT que ce secteur est la porte d'entrée de la Côte-Nord et qu'il constitue le premier coup d'œil sur notre territoire pour les voyageurs;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées économiques pour l'économie locale et régionale et les revenus en taxes pour la Municipalité de Tadoussac résultant de la présence de cinq entreprises en hébergement dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de trois des six biens immobiliers concernés s'opposent au fait de céder leurs immeubles afin que ceux-ci soient rasés pour faire place au stationnement prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Municipalité de Tadoussac dans ses démarches afin que les autorités concernées envisagent des études et des préparatifs pour que le stationnement prévu soit érigé du côté sud de la route 138 et pour ainsi pallier les nombreux inconvénients;

QUE ces mêmes autorités fassent diligence afin que les voyageurs bénéficient d'une zone d'attente sécuritaire et confortable, digne de la destination touristique de calibre international qu'est la municipalité de Tadoussac, et ce, dans des délais raisonnables.

RÉSOLUTION 2018-03-064

***Demande au FARR - projet d'amélioration  
de l'équipement de visioconférence***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite améliorer son équipement de visioconférence afin que toutes les MRC de la Côte-Nord soient compatibles et puissent communiquer entre elles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie des priorités régionales élaborées dans le cadre de la démarche de révision de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* et la mise en oeuvre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FAAR);

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 17 421,47 \$ (excluant les taxes);

CONSIDÉRANT QUE le FARR peut contribuer financièrement jusqu'à 80 % du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de déposer le projet d'amélioration de l'équipement de visioconférence dans le cadre de l'appel d'offres du FARR;

QUE si l'aide financière du FARR lui est accordée, il accepte de payer le 20 % résiduel à même le fonds de la SOCOM;

QUE le Conseil autorise le préfet ainsi que le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce projet, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au projet, comme susdit.

RÉSOLUTION 2018-03-065

***Politique de soutien aux projets structurants - adoption d'un projet***

CONSIDÉRANT le dossier déposé par un promoteur dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Fonds de développement des territoires*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* du *Fonds de développement des territoires* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2018-016	Club de motoneige Les Exploreurs de Sault-au-Mouton	Aménagement d'un garage multifonctionnel	22 880,80 \$

QU'il autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2018-03-066

***Service de développement économique - ententes  
et programmes - autorisation de signataires***

CONSIDÉRANT QUE la MRC est partenaire avec plusieurs ministères et organismes, dont Emploi-Québec, dans divers dossiers impliquant le Service de développement économique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de désigner ses représentants pour la signature d'ententes et les demandes de versement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne M. François Gosselin, directeur général, à titre de signataire principal pour tous les documents relatifs aux ententes et programmes de développement économique à intervenir entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et les différents ministères et organismes, dont Emploi-Québec;

QU'en cas d'absence du signataire principal, M. Kevin Bédard, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ces ententes.

RÉSOLUTION 2018-03-067

***Carrefour jeunesse-emploi - Place aux jeunes - soutien financier***

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord réalise des actions afin de contrer l'exode des jeunes par des séjours exploratoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord priorise les projets s'intégrant dans l'axe de développement 3 de la démarche de prospective territoriale de La Haute-Côte-Nord : Favoriser l'attractivité de La Haute-Côte-Nord et le sentiment d'appartenance des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les séjours exploratoires ont un effet direct sur l'accueil de nouveaux arrivants et le retour des jeunes en Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC accorde un soutien financier de 2 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de La Haute-Côte-Nord pour la réalisation de séjours exploratoires en 2018;

QUE cette somme soit prise à même le *Fonds de développement des territoires* (FDT).

RÉSOLUTION 2018-03-068

***Démarche de prospective stratégique -  
services professionnels - octroi de contrat***

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement économique de La Haute-Côte-Nord a retenu les services de la firme Libelo Conseil afin de réaliser la mise en place de la démarche de prospective stratégique en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement économique de La Haute-Côte-Nord a pris la décision de poursuivre les actions de cette démarche en créant quatre comités sectoriels;

CONSIDÉRANT QUE quatre rencontres ont été réalisées et que le Comité de développement économique de La Haute-Côte-Nord recommande de demander une offre de service auprès du même consultant pour effectuer un suivi téléphonique (ou par visioconférence) avec ces comités sectoriels;

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont disponibles pour assurer la poursuite des activités;

CONSIDÉRANT QUE ces fonds sont administrés par la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est mandatée par le Comité de développement économique de La Haute-Côte-Nord pour effectuer le suivi financier de la démarche de prospective stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Libelo Conseil a fait parvenir une offre de service au Service de développement économique de la MRC qui correspond aux besoins du Comité de développement économique de La Haute-Côte-Nord et qui respecte le financement disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte l'offre de service déposée par Libelo Conseil, représenté par M. Pierre-Olivier Colas, au montant de 3 000 \$ (excluant les taxes), pour effectuer un suivi téléphonique (ou par visioconférence) avec les quatre comités sectoriels dans le cadre de la démarche de prospective stratégique;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2018-03-069

### ***Entente de développement culturel - adoption de projets***

CONSIDÉRANT l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par l'agente de développement culturel, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture, et qu'ils répondent aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2018-2020*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de l'agente de développement culturel et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2018-AP-01	Objectif 04, Action 02, de l'EDC : Projet numérique visant à soutenir la réalisation de documentaires (Protéger et mettre en valeur notre patrimoine)	MRC	Réalisation d'un documentaire : restauration de la Chapelle de Tadoussac	13 969 \$

N° projet	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2018-S-01	SARP	-		700 \$
2018-S-02	SARP	-		700 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2018-03-070

***Évaluation foncière - mandat de services juridiques  
à Simard, Boivin, Lemieux, avocats***

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur agréé de la MRC, Monsieur Carl Provencher de l'Immobilière, société d'évaluation conseil inc., souhaite recevoir les services juridiques de Simard, Boivin, Lemieux, avocats, relativement à quatre dossiers très semblables se retrouvant devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, en matière de contestation de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des honoraires pour représenter la MRC dans ces quatre dossiers est de 9 898,16 \$ (excluant les taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la société d'avocats Simard, Boivin, Lemieux, à représenter la MRC dans le cadre des quatre dossiers de contestation de taxes foncières se retrouvant devant le Tribunal administratif du Québec, selon l'estimation des honoraires présentées au montant de 9 898,16 \$;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2018-03-071

***Recrutement de personnel - conseillère en développement  
des entreprises - recommandation du comité de sélection***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, par les résolutions 2018-01-017 et 2018-02-042, autorisait le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste de conseillère en développement des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de M<sup>me</sup> Lise Boulianne, mairesse de la municipalité de Sacré-Coeur, ainsi que de M. François Gosselin et M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, a procédé à une entrevue le 28 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Julie Brisson, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Soleil Simard au poste de conseillère en développement des entreprises, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 19 mars 2018;

QUE les conditions d'embauche de M<sup>me</sup> Simard soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2018-03-072

***Renouvellement de la convention collective - acceptation***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a formé un comité responsable de la négociation du renouvellement de la convention collective de ses employés syndiqués, accompagné d'un conseiller en ressources humaines;

ATTENDU QUE les deux parties en sont venues à une entente pour un contrat de travail d'une durée de cinq ans;

ATTENDU QUE le comité et le conseiller en ressources humaines dans ce dossier sont d'opinion qu'il s'agit d'un règlement *gagnant/gagnant*, et qu'ils recommandent son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la recommandation du comité responsable de la négociation et approuve les termes de l'entente avec les employés syndiqués de la MRC dans le cadre du renouvellement de la convention collective;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général de la MRC à signer, pour et en son nom, la convention collective couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION 2018-03-073

***Politique de conditions de travail des employés cadres - acceptation***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a formé un comité responsable de l'élaboration d'une *Politique de conditions de travail des employés cadres*, accompagné d'un conseiller en ressources humaines;

ATTENDU QU'après des séances de travail en concertation avec les employés cadres, une politique a été élaborée pour une durée de cinq ans;

ATTENDU QUE le comité et le conseiller en ressources humaines dans ce dossier recommandent l'acceptation de la politique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la recommandation du comité responsable de l'élaboration d'une *Politique de conditions de travail des employés cadres*;

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général de la MRC à signer, pour et en son nom, la *Politique de conditions de travail des employés cadres* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2012-11-217.

RÉSOLUTION 2018-03-074

***Campagne de mobilisation et de relations publiques -  
route 138 et pont sur le Saguenay***

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord doit être désenclavée du reste du continent par la réalisation de deux projets routiers stratégiques que sont le prolongement de la route 138 vers la Basse-Côte-Nord et la province de Terre-Neuve/Labrador, ainsi que la construction d'un pont sur l'embouchure de la rivière Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ces deux projets ne sont pas en opposition, mais complémentaires l'un à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE ces projets s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'*Occupation et la vitalité des territoires* en regard, plus spécifiquement, de la priorité 2 relative au désenclavement de la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE le milieu politique et civil de la Côte-Nord souhaite mobiliser toute la population régionale pour presser le gouvernement du Québec de s'engager à amorcer la réalisation de ces projets sur le plan budgétaire et politique, et que pour ce faire, il est nécessaire d'engager des coûts dans le cadre d'une campagne de mobilisation et de relations publiques;

CONSIDÉRANT QUE les préfets de la Côte-Nord se sont entendus pour contribuer financièrement à cette campagne par une mise de fonds initiale de 21 500 \$, à répartir entre les MRC de la Côte-Nord selon le pourcentage établi pour le *Fonds de développement des territoires*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à approprier un montant de 4 300 \$ de la SOCOM pour sa contribution financière dans le cadre de la campagne de mobilisation et de relations publiques pour le prolongement de la route 138 et la construction d'un pont sur l'embouchure de la rivière Saguenay.

RÉSOLUTION 2018-03-075

***Assemblée des MRC de la Côte-Nord - embauche  
d'une personne-ressource/soutien administratif***

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une personne-ressource afin de soutenir l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord dans les tâches reliées au secrétariat;

ATTENDU l'offre de services de Madame Hélène D'Amour pour exercer cette fonction à titre d'employée contractuelle;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières agira à titre de MRC contractuelle au contrat de service à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE ledit contrat est pour un an à titre de projet pilote, pour un montant maximal de 5 000 \$;

ATTENDU la proposition de partage des coûts entre les MRC de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de payer 16,55 % (répartition du FDR) des honoraires versés à Madame Hélène D'Amour dans le cadre du contrat à intervenir entre les parties, et ce, jusqu'à concurrence de 827,50 \$;

QU'il autorise Monsieur Alain Lapierre, directeur général de la MRC de Sept-Rivières, à signer les documents concernant le contrat à intervenir;

QUE la somme nécessaire soit prise dans le poste budgétaire SOCOM.

#### RÉSOLUTION 2018-03-076

### ***Assemblée des MRC de la Côte-Nord - règles sur le financement des déplacements***

CONSIDÉRANT la demande de Madame Patricia Huet quant à l'orientation des préfets pour le remboursement des frais de déplacement encourus pour les rencontres du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'établir une quote-part de 10 000 \$, selon la répartition du FARR (18 % pour La Haute-Côte-Nord), ce qui représente une somme de 1 800 \$ qui sera prise à même le fonds de la SOCOM;

QU'une facture soit acheminée à chacune des MRC.

### ***Correspondance***

#### **1. INFORMATION GÉNÉRALE**

##### **1.1. Monsieur Daniel Bouchard, président, Association de chasse et pêche Nordique**

Il fait part des commentaires du conseil d'administration au sujet des projets de développement futurs pour de nouveaux emplacements de villégiature sur les zeacs.

#### **2. ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

##### **2.1. Madame Catherine Vernaudon, directrice, Société d'habitation du Québec**

Elle répond à la résolution 2018-01-021 (Reconduction du programme Réparations d'urgence (PRU) – appui à la MRC du Rocher-Percé).

#### **3. DEMANDES D'APPUI**

##### **3.1. Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) et Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ)**

Ils sollicitent l'appui et l'intervention de la MRC auprès des députés régionaux pour que les mesures d'aide à la forêt privée soient bonifiées dès l'année 2018.

##### **3.2. MRC des Appalaches**

Résolution demandant au gouvernement du Québec de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation et que le montant réservé à cet appel de projets soit directement remis aux MRC afin qu'elles puissent soutenir les initiatives innovantes sur l'ensemble de leur territoire.

### 3.3. MRC de Pontiac

Elle demande au gouvernement du Québec de mettre en place une politique garantissant la constance et la prévisibilité sur plusieurs années des financements octroyés aux transports adaptés et collectifs ruraux. Elle sollicite également une rencontre prébudgétaire avec le ministre à cet effet.

- **M. Charles Breton sort de la salle à 14 h 36 et revient à 14 h 37 la présentation de la correspondance.**

#### RÉSOLUTION 2018-03-077

#### ***Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée - demande d'aide***

CONSIDÉRANT QUE la forêt privée est affligée depuis plusieurs années par une importante épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

CONSIDÉRANT QUE cette grave épidémie poursuit sa progression dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, ainsi que des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE malgré les mesures mises en place, il faut travailler à reboiser les forêts ayant subi de graves dommages;

CONSIDÉRANT QUE d'après l'évaluation des besoins, il sera nécessaire d'investir des sommes supplémentaires de 10 millions de dollars par année pour le reboisement de 8,4 millions de plants annuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'avenir de l'activité économique découlant des activités forestières sera tributaire des actions qui seront posées au cours des prochaines années afin de rebâtir ce capital forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement du Québec de bonifier les mesures d'aide à la forêt privée afin d'atténuer les impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, et ce, dès 2018.

#### RÉSOLUTION 2018-03-078

#### ***Pôles régionaux d'innovation - appui à la MRC des Appalaches***

ATTENDU la résolution CM-2018-02-8071 de la MRC des Appalaches au sujet des pôles régionaux d'innovation;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC des Appalaches et demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la *Loi sur les compétences municipales*, et de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation;

QUE les 32 millions réservés à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation soient remis directement aux MRC, à l'acteur existant principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat de sa région, afin que ce dernier puisse soutenir les initiatives innovantes sur l'ensemble de son territoire;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec;
- M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;
- la MRC des Appalaches.

#### RÉSOLUTION 2018-03-079

### ***Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO) - appui à la MRC de Pontiac***

ATTENDU la résolution C. M. 2018-02-07 de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Pontiac dans ses démarches visant à demander au gouvernement du Québec de mettre en place une politique claire et responsable qui garantit la constance et la prévisibilité sur plusieurs années du financement octroyé aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux qui sont essentiels à la croissance de la qualité de vie de toutes les communautés de l'Outaouais;

QU'il demande également une rencontre prébudgétaire avec le ministre, afin d'inclure dès 2018 des sommes additionnelles aux transporteurs adaptés et collectifs de l'Outaouais.

#### RÉSOLUTION 2018-03-080

### ***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 21 février 2018 au 20 mars 2018, totalisant 555 361,96 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 555 361,96 \$ pour la MRC, effectués du 21 février 2018 au 20 mars 2018.

RÉSOLUTION 2018-03-081

**Politique sur les dons et commandites 2018**

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique sur les dons et commandites* le 20 janvier 2015 (résolution n° 2015-01-020);

CONSIDÉRANT QUE la période de réception des demandes d'aide financière pour 2018 a pris fin le 31 janvier dernier et que toutes les demandes ont été analysées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil dispose d'un budget de 14 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide totale demandée par les organismes s'élève à plus de 54 423 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des projets déposés sont admissibles à différents programmes offerts par la MRC (*Fonds pour le soutien à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie (EF-SHV), Politique de soutien aux activités de développement (PSAD), Entente de développement culturel (EDC)*);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Micheline Anctil, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la priorisation ci-dessous, pour l'année 2018, dans le cadre de la *Politique sur les dons et commandites* et de ses différents programmes, laquelle se définit comme suit :

Organisme	Titre du projet	Montant demandé	Contribution de la MRC 2018	Programmes – Dons et commandites (DC) – Environnements favorables aux saines habitudes de vie (EF-SHV) – Politique de soutien aux activités de développement (PSAD) – Entente de développement culturel (EDC)
L'Alliance des femmes	Journée internationale des femmes 2018 - souper spectacle	500 \$	500 \$	DC
Association récréative Chauvin inc.	Soirée bénéfique de la chasse et pêche de la zec Chauvin	2 500 \$	2 500 \$	DC
Chœur <i>Les gens de mon pays</i>	Aide au fonctionnement - 2017-2018	1 400 \$	1 400 \$	EF-SHV (1 000 \$) EDC (400 \$)
Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan	Campagne Centraide 2017-2018	2 000 \$	2 000 \$	DC
École <i>À la portée du fjord</i>	Année 2018	2 000 \$	2 000 \$	PSAD
Tourisme Côte-Nord	Forum Côte-Nord sur l'industrie touristique 2018	1 000 \$	1 000 \$	PSAD
Municipalité de Sacré-Coeur	Gymkhana de Sacré-Coeur	500 \$	500 \$	DC
Tourisme Bergeronnes	Randonnée historique des Bergeronnes	1 200 \$	1 200 \$	EDC ( <i>Programme de mise en valeur du patrimoine</i> )

Organisme	Titre du projet	Montant demandé	Contribution de la MRC 2018	Programmes – Dons et commandites (DC) – Environnements favorables aux saines habitudes de vie (EF-SHV) – Politique de soutien aux activités de développement (PSAD) – Entente de développement culturel (EDC)
Carrefour Maritime de Tadoussac	10e édition <i>Parcours du Boeu'</i>	1 000 \$	1 000 \$	DC
L'Odyssée artistique	13e <i>Festival intime de musique classique</i> et 12e série <i>On JAZZ sous la lune</i>	4 500 \$	4 400 \$	DC (2 000 \$) PSAD (2 000 \$) EDC (400 \$)
Club de l'Âge d'Or de Colombier	Amélioration des infrastructures de pétanque	550 \$	550 \$	EF-SHV
Association diabète Haute-Côte-Nord	Brunch santé et marche-o-don	900 \$	900 \$	EF-SHV
Association forestière Côte-Nord	Éducation forestière	1 000 \$	1 000 \$	PSAD
Festival de la chanson de Tadoussac	Week-end de l'humour	3 000 \$	3 000 \$	DC (1 500 \$) PSAD (1 500 \$)
Table bioalimentaire Côte-Nord	Petit marché de Tadoussac - festivités du 5e anniversaire	1 500 \$	1 500 \$	EF-SHV
Association de chasse et pêche de Forestville	Participation à l'ensemencement	500 \$	500 \$	PSAD
Cercle de fermières de Colombier	Sacs réutilisables	300 \$	300 \$	DC
Salon de quilles <i>La boule argentée</i>	Achat d'équipements informatiques	2 000 \$	2 000 \$	PSAD
CPE-BC La Giroflée	Programme d'éveil musical	1 890 \$	1 850 \$	DC
CPE-BC La Giroflée	Zumbini	2 620 \$	2 600 \$	DC
<b>Total de l'aide accordée :</b>			<b>30 700 \$</b>	

QU'il demande aux organismes de réinvestir les surplus réalisés l'année suivante et de fournir à la MRC un bilan à la fin de l'activité.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 27 mars 2018.

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et directeur général

RÉSOLUTION 2018-03-082

***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 52.

PAR LES PRÉSENTES, JE, DONALD PERRON, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Donald Perron  
Préfet de comté

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général